



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TOILETTAGE ET D'ESTHÉTIQUE CANINE ET FÉLINE RÈGLEMENT APPLICABLE POUR L'ÉDITION 2026

(En rouge les nouvelles dispositions)

Dates, lieux et horaires d'arrivée

Le championnat a lieu les 7 et 8 novembre 2026 à l'hôtel Lyon-Est à Saint Maurice de Beynost (01). Pour les horaires, consultez le planning. Les candidats retardataires ne bénéficient pas de temps supplémentaire et l'épreuve se termine en même temps pour tout le monde.

Jugement

Les juges officient seuls sous leurs responsabilités personnelles. Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juge. Les juges ne peuvent concourir l'année où ils officient. Ils peuvent être assistés d'un secrétaire ou d'un juge assesseur. Le jury se compose de trois juges pour les catégories « chien » et de deux juges pour la catégorie chat. Aucun concurrent ne doit être jugé par un membre de sa famille, employé ou employeur, formateur en formation initiale à la date du concours. Les formations de perfectionnement ne sont pas concernées par cet article. Aucune contestation n'est admise quant au choix des juges.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Concurrents : Ce championnat est ouvert à tous les professionnels et futurs professionnels exerçant une activité de toilettage en France (toiletteurs, éleveurs, formateurs, apprentis et stagiaires) ou de nationalité française et ayant exercé en France. L'inscription est acquise une fois le paiement effectué.

Tenue : Une tenue correcte est demandée à chaque candidat qui se verra remettre un badge numéroté qu'il gardera les deux jours et devra obligatoirement porter sur l'épaule gauche, lors des épreuves. Toute blouse à sponsors et/ou permettant d'identifier une entreprise, est interdite sur les podiums. Toutes mentions d'un résultat obtenu à un autre événement et/ou compétition est interdite.

Matériel : Chaque candidat doit apporter l'ensemble du matériel indispensable au déroulement des épreuves : table, sangle ou laisse de présentation pour maintenir le chien/chat sur la table en tout confort, tondeuse, petit outillage, etc. Une chaise est mise à disposition. Le nettoyage du poste de travail fait partie intégrante de la compétition comme étant une attitude professionnelle et est donc obligatoire. Les cages ne sont pas autorisées sur ou le long du ring.

Modèle : Pour des raisons de bien-être animal, un chien de plus de 9 ans et un chat de plus de 10 ans ne peuvent être toilettés durant le championnat. Les chiens présentés doivent avoir 8 semaines minimum de repousse de poils (attestation sur l'honneur exigée), l'intérieur des oreilles et ongles faits, ventre, sexe et dessous des pattes propres. Dans la catégorie « caniche » les pieds et museaux sont faits avant le début de la compétition. Les candidats doivent faire constater aux juges en début d'épreuve toutes anomalies dans le poil ou la peau. Un candidat peut changer de modèle au dernier moment sous réserve de communiquer son nom, sa race, son n° d'identification et les coordonnées de son propriétaire à l'organisation.

Identification des chiens et des chats

Tous les chiens/chats présentés doivent être identifiés par un tatouage ou une puce électronique. Le carnet de vaccination ou passeport, la carte d'identification doivent pouvoir être présentés à tout contrôle vétérinaire ou de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classes individuelles

FUTUR PRO 1 : Toutes les personnes en formation CTM Toiletteur canin-félin-NAC ou en BAC PRO CGESCF avec une section toilettage en seconde, première ou terminale dans l'année civile sans que cette formation ne puisse dépasser 3 ans en section toilettage ou autre, à partir du moment où le métier pratiqué est le toilettage (sauf redoublement). Justificatifs obligatoires :

- Photocopie du contrat d'apprentissage en cours de validité
- ou une attestation du formateur pour la formation adulte et pour les élèves de BAC PRO CGESCF avec section toilettage.

Dès lors que l'inscription des apprentis ou stagiaires a été effectué par l'école, un représentant de chaque école doit être présent dans la salle pour prendre en charge un jeune ou un chien en cas de blessure. Ce représentant doit disposer d'une trousse de secours.

FUTUR PRO 2 : Toutes les personnes en formation BTM Toiletteur canin et félin ou en BAC PRO CGESCF avec une section toilettage et étant redoublant en terminale dans l'année civile du Championnat.

Justificatifs obligatoires :

- Photocopie du contrat d'apprentissage en cours de validité
- ou une attestation du formateur pour la formation adulte et pour les élèves de BAC PRO CGESCF avec section toilettage.

Dès lors que l'inscription des apprentis ou stagiaires a été effectué par l'école, un représentant de chaque école doit être présent dans la salle pour prendre en charge un jeune ou un chien en cas de blessure. Ce représentant doit disposer d'une trousse de secours.

ESPOIR PRO :

- Tout professionnel dès lors qu'il ou elle est installé(e) et déclaré(e) en chambre des métiers ou éleveur
- Personne salariée dans le toilettage ou l'élevage ou formateur en toilettage
- Personne titulaire du CTM Toiletteur canin et félin, NAC obtenu dans l'année du CTM sauf si en formation BTM
- Personne titulaire du BTM Toiletteur canin-félin-NAC (obtenu dans l'année du Championnat de France)

• Personne en formation BTS/TA TC ACE dans l'année civile, et tout apprenti(e) ou stagiaire inscrit dans une formation non reconnue de la branche. Les toiletteurs ne doivent pas avoir fait plus de deux compétitions de toilettage nationale ou internationale (les participations éventuelles en FUTUR PRO 1 & 2 ne comptent pas dans cette disposition). La participation aux Meilleurs Apprentis de France (MAF) ne compte pas dans le nombre de participation à des concours de toilettage.

Justificatif obligatoire selon votre situation :

- RM ou RC et/ou appel de cotisations sociales de moins de 6 mois ou extrait KBIS récent pour les indépendants,
- Photocopie du contrat de travail ou du dernier bulletin de salaire pour les salariés,
- Attestation du directeur d'établissement pour les formateurs,
- Photocopie du contrat d'apprentissage pour les élèves inscrits dans une formation non issue de la branche.

PRO : Tout professionnel dès lors qu'il ou elle est installé(e) et déclaré(e) en chambre des métiers ou éleveur, ou personne salariée dans le toilettage ou l'élevage, ou ayant quitté la profession depuis moins de 12 mois, ou formateur en toilettage. Justificatif obligatoire selon votre situation :

- RM ou RC et/ou appel de cotisations sociales de moins de 6 mois ou extrait KBIS récent pour les indépendants,
- Photocopie du contrat de travail ou du dernier bulletin de salaire pour les salariés,
- Attestation du directeur d'établissement pour les formateurs.

Autres classes

BINÔME : Maître d'apprentissage et apprenti(e). Le binôme est composé d'un(e) candidat(e) inscrit(e) en Futur Pro 1 ou Futur Pro 2 et de son maître d'apprentissage, inscrit en ESPOIR PRO ou PRO. Le binôme doit concourir dans la ou les même(s) catégorie(s). En cas d'inscription dans plusieurs catégories, les notes de la meilleure catégorie sont retenues. Un maître d'apprentissage peut concourir avec plusieurs apprenti(e)s.

Challenge des écoles : Consulter le règlement du challenge des écoles.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Spaniel/Setter (samedi matin) : Le temps alloué pour chaque chien est de 2h30 auxquelles s'ajoutent 30 minutes supplémentaires pour les chiens de plus de 45 cm au garrot (toilettes correspondant aux exigences du standard FCI).

Chat (samedi matin) : Le temps alloué pour chaque chat est de 1h30.

«Modèle Dog» (samedi matin ou samedi après-midi) : Le temps alloué pour chaque modèle Dog est de 2h30.

- «Coupe Standard», destinée aux jeunes en Futur Pro 1 et 2

- «Coupe Créative», destinée aux Espoir Pro et aux Pro

Toilettes de salon (samedi après-midi) : Le temps alloué pour chaque chien est d'1h30 pour les chiens de moins de 45 cm au garrot auxquelles s'ajoutent 30 minutes supplémentaires pour les chiens de plus de 45 cm au garrot (toutes toilettes sur toutes races, ne correspondant pas aux exigences d'une Toilette FCI y compris le caniche, mais respectant les paramètres morphologiques).

Autres Poils (samedi après-midi) : Le temps alloué pour chaque chien est de deux heures auxquelles sont rajoutées 30 minutes supplémentaires pour les chiens de plus de 45 cm au garrot (toilettes correspondant aux exigences du standard FCI).

Épilation (dimanche matin) : Le temps alloué pour chaque chien est de deux heures auxquelles on ajoute 30 minutes supplémentaires pour les chiens épilés en totalité sans tondeuse (l'utilisation des ciseaux effilés sera prise en compte selon l'appréciation des juges) de moins de 45 cm au garrot ou pour les chiens épilés à moitié (mi-épilation, mi-tonte) de plus de 45 cm au garrot ou 1 heure supplémentaire pour les chiens épilés sans tondeuse de plus de 45 cm au garrot (terrier, schnauzer, teckel poils durs - toilettes correspondant aux exigences du standard FCI).

Caniche (dimanche après-midi) : Le temps alloué pour chaque chien est de deux heures pour les chiens de moins de 45 cm au garrot, de 2h15 pour les chiens de moins de 45 cm au garrot avec un top-knot, de 2h30 pour les chiens de plus de 45 cm au garrot et de 2h45 pour les chiens de plus de 45 cm au garrot avec top-knot (toilette correspondant aux exigences du standard FCI : scandinave, moderne, lion continental à la française, lion continental à l'anglaise, lion continental à macarons, puppy).

Les personnes tenant le chien pour le TopKnot ne doivent pas rester plus de 15 minutes sur le ring.

Seul le Président du jury, par son analyse des difficultés rencontrées pourra octroyer un temps supplémentaire en accord avec le/la responsable de l'organisation.

Ajustement des timings concernant les races Teckel, Border et Jack Russel : La durée de l'épreuve pour ces races est fixée à deux heures, et quelle que soit la classe d'engagement.

Organisation

Un plan de table sera affiché, au début de chaque épreuve, pour le positionnement des candidats. Toute conversation ou conseil est interdit entre les candidats ou entre les candidats et le public pendant chaque épreuve sous peine de pénalités.

Bien être animal

Une pause en cours de compétition est mise en place pour permettre aux chiens de se dégourdir les pattes, s'ébrouer. Attention, les candidats et chiens ne devront pas sortir du ring. Tout échange verbal avec un autre candidat ou un membre du public est interdit durant cette pause. Cette pause est d'une durée de 5 minutes.

CLASSEMENTS ET ATTRIBUTION DES POINTS

Seuls les candidats ayant obtenu le qualificatif EXCELLENT peuvent prétendre au classement par catégorie. Parmi eux, seuls les trois premiers peuvent prétendre au podium. Un candidat noté « non satisfaisant » au niveau des 8 semaines de poil demandées ne peut accéder au qualificatif EXCELLENT.

Des grilles de compétences sont délivrées aux 5 premiers candidats classés « Excellent » dans leurs catégories respectives pour les PRO et les ESPOIR PRO.

Les juges classeront les 5 premiers candidats par catégorie et dès lors qu'ils ont obtenu un jugement EXCELLENT.

Le candidat classé 1^{er} obtient 10 points
Le candidat classé 2^e obtient 8 points
Le candidat classé 3^e obtient 6 points
Le candidat classé 4^e obtient 4 points
Le candidat classé 5^e obtient 2 points

Attribution des points à la Classe BINÔME : Les points des deux candidats du binôme sont ajoutés pour obtenir la note finale et par catégorie.

TITRES

Le titre de CHAMPION DE FRANCE dans chacune des sept catégories est attribué au candidat ayant obtenu la première place. Un candidat peut se présenter chaque année pour tenter d'obtenir le titre.

Le titre de VICE-CHAMPION DE FRANCE dans chacune des sept catégories est attribué au candidat ayant obtenu la deuxième place.

Une troisième place peut être attribuée dans chacune des sept catégories.

Ainsi, les résultats obtenus en chat et toilette de salon comptent uniquement pour les résultats par catégories. Seuls les résultats obtenus en Spaniel/Setter, autres poils, épilation et caniche sont pris en compte pour le calcul du titre de meilleur toiletteur de France.

Les titres de MEILLEUR TOILETTEUR DE FRANCE FUTUR PRO 1, FUTUR PRO 2, ESPOIR PRO et PRO seront décernés au candidat ayant effectué a minima trois toilettes canines FCI dans sa catégorie. En cas d'exécution de plus de 3 toilettes, seules les 3 premières meilleures notes sont prises en compte.

Si les candidats sont à égalité pour le calcul du titre de Meilleur Toiletteur de France ou la classe binôme, ils seront départagés par la note obtenue en caniche, puis en épilation, puis dans la catégorie autres poils et enfin par le spaniel/setter.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Réclamations

Tous les concurrents s'engagent à respecter les décisions du jury. Pour une contestation concernant la repousse du poil, cette dernière doit être faite le jour de l'épreuve dans laquelle est toiletté le modèle. Aucune contestation n'est recevable sur les résultats obtenus durant les deux jours de concours.

Toutes réclamations, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150€ qui restera acquise au Syndicat National des Professions du Chien et du Chat si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Le SNPCC se réserve le droit d'adapter tout cas non prévu au présent règlement. Toutes contestations seront examinées par le Conseil d'Administration du SNPCC pour décision finale.

Interdiction des appareils électroniques et/ou connectés

Afin de garantir une parfaite impartialité, l'usage des oreillettes, montres connectées et tout autre objet connecté est strictement interdit pendant toute la durée du concours.

Règles concernant la restauration

Il est interdit de consommer de la nourriture achetée à l'extérieur au sein de l'hôtel. L'hôtel propose des sandwiches et un restaurant avec buffet à cet effet.

Sanctions

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Concours organisés par le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat, avec extension possible aux autres manifestations :

- Toute personne coupable de faits contre l'honneur ;
- Toute personne faisant une fausse déclaration ;
- Toute personne, nuisant par leur langage, leurs écrits leurs actes au succès du Championnat de France de Toilettage et d'Esthétique canine et féline ou porterait atteinte au prestige des Juges et du Syndicat National des Professions du Chien et du Chat.

Exclusion

Sera exclue toute personne :

Ayant fait une fausse déclaration, ayant une attitude agressive envers les autres concurrents, l'organisation, les juges ou les chiens dont elle a la charge, dont les propos, écrits ou actes porteraient atteinte au bon déroulement de la manifestation. **Cette disposition s'applique aux compétiteurs, aux accompagnateurs et aux visiteurs.**

Le Syndicat National des Professions du Chien et du Chat se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il pense devoir refuser et les rembourser même après les avoir acceptés.

Les engagements de chiens/chats dont la repousse de poils est inférieure à 8 semaines minimum ne seront pas remboursés.

Disqualification

Le bien-être animal et la santé des chiens et chats participant à notre compétition sont des priorités essentielles. Les candidats sont pleinement responsables des conditions dans lesquelles leurs animaux sont détenus et présentés. Tout acte coercitif sera sanctionné et pourra entraîner la disqualification du candidat. Tout responsable de l'organisation ou tout juge avec l'accord de l'organisation, est habilité à prononcer une disqualification si un comportement ou une situation met en danger le bien-être ou la santé d'un chien ou d'un chat à tout moment pendant la compétition.

Utilisation du titre

L'utilisation du titre « Champion de France » doit être obligatoirement suivie de sa catégorie et de sa classe.

Annulation

Aucun engagement ne sera remboursé du fait du désistement d'un candidat ou d'un chien non remplacé.

Responsabilité

Les candidats sont responsables dans l'enceinte du concours des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens/chats, tant envers les tiers qu'eux-mêmes ou dans les locaux mis à disposition y compris leur chambre. Le SNPCC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en leur lieu et place.

Le SNPCC décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux, morsure occasionnée, et cela pour quelque raison que ce soit.

Droit d'image

Les candidats et les juges ne peuvent s'opposer à l'utilisation de leur nom, de leur photo et de leur vidéo à titre publicitaire, rédactionnel ou informel, que ce soit par voie de presse ou réseaux sociaux et sans limitation dans le temps, par le SNPCC ou son centre de formation, le CNFPRO.

Par le seul fait de l'engagement de leur chien/chat, les candidats acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant le bulletin d'inscription.

